

Tarkett
2, Rue de l'Égalité
Nanterre 92000
France

Personne à contacter
Didier Van Daele

Mail électronique
didier.vandaele@UGent.be

Date
10/01/2012

RAPPORT D'ESSAI 11-1135

Extension

Echantillons reçus :

Dalle aiguilletée plat, couche d'usure 100% polypropylène avec imprégnation latex SBR ignifugée et sous-couche ignifugée à base de polyoléfines.

Référence commerciale: **ProtectTiles** Coloris: marron chiné

Date de production 14/12/2011, n° 1118717, n° bobine: 110202510

Reçu le 23/12/2011

But de l'essai : détermination du comportement au feu

Conditions d'essai :

Inflammabilité

Norme: **ISO 11925-2 (2002)***

Méthode: La couche d'usure d'un échantillon mise (pas collée) verticalement sur une plaque fibre ciment (Eflex) est soumise au rayonnement d'une source de chaleur. Une petite flamme allume l'éprouvette. Le temps d'allumage est 15 s. On note si l'échantillon continue à brûler et si le point de mesurage est atteint pendant les 20 s. Des revêtements de sol se sont subdivisés en la classe E_{fl} si le point de mesurage n'est pas atteint.

Avant l'essai, les échantillons ne sont pas nettoyés à l'aide d'une machine à arrosion et extraction.

Nombre d'essais: 3 dans la production, 3 dans la transverse

Incertitude de mesurage: La reproductibilité relative pour 3 répétitions est 27.2% pour le flux.

Conditionnement des échantillons: 23 ± 2 °C and 50 ± 5 % R.H.

Les résultats ne s'appliquent qu'aux matériaux qui correspondent à l'échantillon examiné. La falsification sera poursuivie juridiquement, tout comme la reproduction partielle sans autorisation écrite préalable. Les essais marqués * sont accrédités, ceux marqués ° ne sont pas accrédités. Des avis et des interprétations ne sont pas couverts par l'accréditation.

Le département Textile est un laboratoire d'essai agréé (Notified laboratory) n°1611 pour la Directive européenne des matériaux de construction 89/106/CE.

Norme:	EN ISO 9239-1 (2002)*
Méthode:	<p>Avant l'essai, les échantillons ne sont pas nettoyés à l'aide d'une machine à arrosion et extractio. Une éprouvette, mise (loose laid) sur une plaque fibre ciment (Eflex) est soumise au rayonnement d'une source de chaleur faisant un angle de 30° avec l'horizontale. Une petite flamme allume l'éprouvette. Le temps d'allumage est 10 minutes. Pour des éprouvettes inflammables, l'essai dure jusqu'à ce que les flammes s'éteignent, avec un maximum de 30 minutes. C'est la distance brûlée qui détermine la classification.</p> <p><i>L'essai EN 11925-2 n'a pas été exécuté parce que le tapis répond aux conditions de EN 14041 page 8 section 4.1.4 tableaux 2. Le tapis a une massa totale de 3100 g/m² et une épaisseur utile de 4.9 mm comme obtenu par le client.</i></p>
Nombre d'essais:	4
Incertitude de mesurage:	La reproductibilité relative pour 3 répétitions est 15.6% pour le flux, et 84.5% pour la fumée.
Conditionnement des échantillons:	23 ± 2 °C et 50 ± 5 % H.R.

Les essais ont été faits pendant la semaine 2/2012

RESULTATS OBTENUS

ISO 11925-2 (2002)

- **Production**

Echantillon	Temps de brûlure (s)	Temps d'incandescence (min.s.)	Le point de mesurage atteint
1	-	-	Non
2	-	-	Non
3	-	-	Non

- **Transverse**

Echantillon	Temps de brûlure (s)	Temps d'incandescence (min.s.)	Le point de mesurage atteint
1	-	-	Non
2	-	-	Non
3	-	-	Non

Classification

Selon les résultats ci-dessus, la qualité **ProtectTiles** répond aux conditions de la classe **E_{f1}**.

EN ISO 9239-1 (2002)*

a) L'intensité de la radiation :

Echantillon	Longueur brûlée (mm)		
	après 10 min	après 20 min	après 30 min
Largeur	245	245	245
Longueur	245	245	245
Longueur	245	245	245
Longueur	245	245	245
Moyenne (des longueur)	245	245	245

Echantillon	Longueur brûlée maximum (mm)	Extinction (s)	L'intensité de la radiation (kW/m ²)
Largeur	245	930	8.6
Longueur	245	903	8.6
Longueur	245	894	8.6
Longueur	245	846	8.6
Moyenne (des longueur)	245	-	8.6

b) Fumée:

Echantillon	Fumée (%min)			Fumée (%min)
	après 10 min	après 20 min	après 30 min	Maximum
Largeur	193	209	209	209
Longueur	204	221	221	221
Longueur	214	226	226	226
Longueur	204	220	220	220
Moyenne (des longueur)	207	222	222	222

Remarque : le rapport est valable pour l'ensemble des coloris.

Didier Van Daele
Responsable essais feu/revêtement de sol

Prof. Dr. Paul KIEKENS, dr. h. c.
Chef du Département

ANNEXE AU RAPPORT 11-1135

Classification selon EN 13501 –1 (2002)°

Classification	EN ISO 11925-2 (temps d'allumage = 15 s)	EN ISO 9239-1 (période d'essai = 30 min)	CLASSE
B _{fi}	Fs ≤ 150 mm in 20 s	L'intensité de la radiation ≥ 8.0 kW/m ²	X
C _{fi}	Fs ≤ 150 mm in 20 s	L'intensité de la radiation ≥ 4.5 kW/m ²	
D _{fi}	Fs ≤ 150 mm in 20 s	L'intensité de la radiation ≥ 3.0 kW/m ²	
E _{fi}	Fs ≤ 150 mm in 20 s	Aucune demande	
F _{fi}	Aucune demande	Aucune demande	

Classification additionnelle de la fumée selon EN 13501-1 (2002)°

		CLASSE
Fumée ≤ 750%.min	s1	X
Fumée > 750%.min	s2	